Vous êtes
un **parent**d'enfant.s en
situation de

handicap

L'un de ces sujets vous intéresse :

Etre reconnu

Pour notre spécificité de parents, notre expérience, nos savoirs et nos expertises, notamment auprès des professionnels, pour une meilleure qualité de vie de nos enfants.

Défendre les droits de nos enfants

Se mobiliser pour que soient entendus et respectés la voix et les droits de nos enfants, quels que soient leur âge, en particulier lorsqu'ils sont dans l'incapacité d'exprimer eux-mêmes leur projet de vie.

Agir auprès des pouvoirs publics

Afin que soient pris en considération les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap (crèche, école, université...), et tout au long de leur vie (sociale, culturelle, associative...)

Partager et transmettre

Partager notre expérience de parent à tous les niveaux (associatifs ou inter-associatifs), en faisant remonter nos attentes, nos besoins. Transmettre nos avancées, réflexions, outils et conseils auprès d'autres parents.

Rejoignez
le groupe national
des parents d'enfant.s

Le groupe national des parents d'enfant.s en situation de handicap est composé de:

- 13 adhérent.e.s, chacun élu au sein de sa région par les membres des conseils APF de département
- un administrateur.



en situation de handicap

Les missions et les modes d'action du groupe national des parents d'enfant.s en situation de handicap

Pour être candidat.e

- Mener des travaux pour répondre aux besoins exprimés par les parents concernés et dans les projets des structures APF
- Défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille
- Porter auprès du Conseil d'Administration les points de vue, les préoccupations et les propositions des parents
- Travailler sur le thème choisi en vue de l'organisation des journées nationales parents (JNP)
- Participer à des instances de travail et des actions concernant les politiques familiales sur le plan national et européen.
- Alimenter les travaux de la Commission Nationale Politique de la Famille (CNPF). En participant à la CNPF, dans laquelle 4 de ses membres siègent, les parents d'enfants en situation de handicap contribuent à faire évoluer la prise en compte des besoins des familles dont l'un des membres est en situation de handicap par des réflexions et des revendications qui sont communes à tous : logement, formation des professionnels, compensation, inclusion aidants... Ils contribuent ainsi à la prise en compte de la dimension familiale du handicap et de la réalité quotidienne des personnes en situation de handicap dans leur environnement familial.

Le groupe national des parents d'enfant.s en situation de handicap se réunit à Paris pour 5 réunions nationales par an en moyenne.

De plus, les membres du groupe national des parents d'enfant.s en situation de handicap participent aux réunions de leur conseil APF de région, au sein du second collège (1 ou 2 par trimestre en moyenne) + 4 en cas de participation à la CNPF

Si vous voulez poser votre candidature, il vous faut :

- être adhérent.e depuis au moins le 1er mars 2016,
- être à jour du paiement de votre cotisation au 28 février 2017,
- et bien sûr jouir du plein exercice de vos droits civils et civiques.

Attention:

- les membres du 1er collège du conseil APF de région ne peuvent pas cumuler leur fonction avec celle d'un groupe national.
- les membres du conseil d'administration et les salariés de l'APF ne peuvent pas être candidat.

Pour poser votre candidature :

- Vous téléchargez le formulaire sur le blog de la démocratie interne : <u>http://electionscd.blogs.apf.asso.fr/</u> (ou demandez-le auprès de la délégation APF de votre département)
- 2. Vous remplissez le formulaire
- 3. Vous adressez le formulaire par mail ou par voie postale à votre direction régionale au plus tard le vendredi 10 mars 2017.

Attention, il faut joindre un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) en faisant la demande sur le site www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20

http://interparents.blogs.apf.asso.fr/